

DÉCISION DG n°2016-201 du **6 JUIL. 2016**

portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Endoprothèses coronaires, bithérapie antiagrégante plaquettaire et risques ischémique et hémorragique : études en vie réelle » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2016-185 du 23 mai 2016 portant création du Comité scientifique spécialisé temporaire « Endoprothèses coronaires, bithérapie antiagrégante plaquettaire et risques ischémique et hémorragique : études en vie réelle » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1er : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Endoprothèses coronaires, bithérapie antiagrégante plaquettaire et risques ischémique et hémorragique : études en vie réelle » pour une durée d'un an à compter de la date de la présente décision :

M. DUCIMETIERE (Pierre)
M. SICHEL (Claude)
M. SLAMA (Michel)
M. TRINH-DUC (Albert)

Article 2 : Le Directeur scientifique et de la stratégie européenne est chargé de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **6 JUIL. 2016**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général